

Charte de bon comportement atelier « pair-aidance numérique »

Objet :

Afin de garantir le bon déroulé de l'atelier pair-aidance numérique au Patis Fraux, cette charte vous informe du comportement à adopter au sein de l'espace numérique utilisé. Cette charte s'applique à toute personne présente à l'atelier (aidant/aidé). Chaque participant s'engage à la respecter.

Objectifs de l'atelier Pair-aidance :

- Partager les connaissances numériques entre les personnes accompagnées dans les différents services médico-sociaux du Patis FRAUX : SRP, SAVS, SAMSAH, Temphau et FRAAH.
- Lever des points de blocage simples dans les usages du numérique, par le biais de l'entraide.

Les principaux thèmes qui pourront être abordés concernent la gestion d'une boîte mail, les recherches internet.

Si les pairs aidants sont compétents, d'autres sujets pourront être traités (jeux vidéo, bureautique...).

Les pairs aidants ne sont pas des formateurs et ne seront donc pas toujours en capacité de répondre à l'ensemble des demandes.

Comportement des personnes présentes :

Chacun s'engage à avoir un comportement respectueux.

Les échanges doivent rester cordiaux et adaptés.

Le matériel mis à disposition doit être respecté.

Utilisation des données personnelles, sécurité informatique :

Si des informations personnelles émergeaient durant l'atelier, chacun s'engage à en respecter la confidentialité.

Les utilisateurs (aidants/aidés) s'engagent à rester dans des usages numériques légaux et ne pas effectuer d'opérations qui pourraient s'avérer néfaste pour le réseau informatique ou le matériel.